

AJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2008-002 DU 11 JANVIER 2008**

Chargeant le Général de Division Félix Tissou  
HESSOU Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité  
Publique de l'intérim du Président de la  
République pour compter du 11 janvier 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le Général de Division Félix Tissou HESSOU, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour l'Italie.

.../...

**Article 2.-** Il est délégué au Général de ~~Division~~ Félix Tissou HESSOU, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

**Article 3 :** Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 janvier 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI.-**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MINISTERES 26  
SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.